Beaulieu International Group

BERRY TUFT SAS

LE POINÇONNET (36)

Pièce 7

D181-15-2 2°

PROCEDES DE FABRICATION, MATIERES, PRODUITS

SOMMAIRE

A. LE PROJET 3
A.1 SITUATION 3
A.2 PARCELLES CADASTRALES 4
A.3 BILAN DES SURFACES 7
B. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES 9
B.1 REGLE D'IMPLANTATION 9
B.2 ACCESSIBILITE 9
B.2.1 Voie engins 10
B.2.2 Aire de mise en station des moyens aériens 11
B.2.3 aires de stationnement des engins 12
B.2.4 Accès à l'entrepôt 13
B.3 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES 13
B.3.1 Structure 14
B.3.2 Compartimentage 14
B.3.3 Désenfumage 16
B.3.4 Toiture de l'entrepôt 20
B.3.5 Portes coupe-feu 20
B.3.6 Portes des quais 20
B.3.7 Facades donnant sur l'extérieur 20
B.4 DETECTION ET ALARME INCENDIE 21
B.5 EVACUATION 21
B.6 UTILITES 22
B.6.1 Installations électriques 22
B.6.2 Rubrique ICPE 2910 : Installations de combustion 24
B.6.3 Rubrique ICPE 2925 : Point de charge d'accumulateurs 25
B.6.4 Rubrique ICPE 4734 : Stockage de liquides pétroliers 26
B.7 DEFENSE INCENDIE ET RETENTION 26
B.7.1 Moyens de lutte contre l'incendie 26
B.7.2 Eaux d'extinction incendie 27
B.8 GESTION DES EAUX 27
B.9 RESEAU GAZ 28
B.10 PARKING / ESPACES VERTS 28
B.11 CLOTURE / PORTAILS 29
C. MODIFICATIONS DE LA PHASE 1 ACTUELLEMENT ENREGISTREE 30
D. MATIERES ET PRODUITS STOCKES 32
D.1 TYPOLOGIE DES PRODUITS ENTREPOSES 32
D.2 QUANTITE DE PRODUITS STOCKES 33
D.3 CONDITIONS DE STOCKAGE 37
D.4 STOCKAGES EXTERIEURS 38

A. LE PROJET

A.1 SITUATION

Le site objet de la présente demande d'autorisation environnementale est situé sur la commune du POINÇONNET, dans le département de l'INDRE (36).

Le projet prévoit la réhabilitation d'un bâtiment existant afin de modifier son affectation. Ce bâtiment existant est situé 2 allée du Clos Jacquet, dans la Zone Industrielle du Poinçonnet. (Za de la Forge de l'Isle)

Il est en retrait d'environ 15 m par rapport à la route de Montluçon (D943).

Le site est situé au Nord-Nord-Est et à environ 3.8 km du centre du Poinçonnet, au Sud-Est et à environ 5 km du centre de Chateauroux.

L'Indre est au plus proche à 650 m et à l'Est du site étudié.

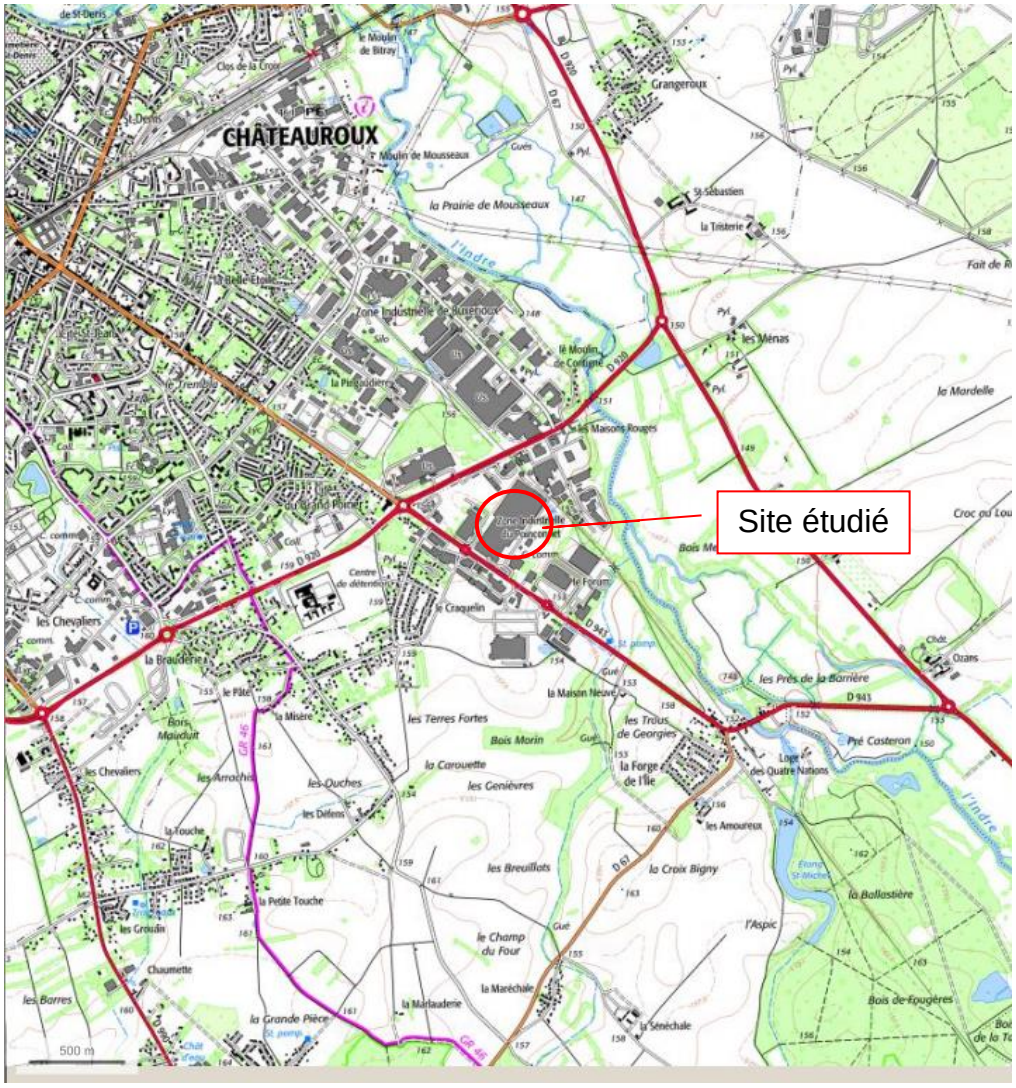

Figure 1 : Plan de localisation du projet

A.2 PARCELLES CADASTRALES

Les parcelles qui concernent le projet sont présentées dans le tableau suivant :

Section BE Parcelles:	- N°51 =	279 m²
	- N°52 =	2148 m²
	- N°54 =	3221 m²
	- N°53 =	676 m²
	- N°55 =	6174 m²
	- N°114 =	722 m²
	- N°116 =	501 m²
	- N°122=	23082 m²
	- N°155 =	170 m²
	- N°156 =	4698 m²
	- N°180 =	568 m²
	- N°182 =	29 m²
	- N° 183 =	1209 m²
	- N°184 =	12551 m²
	- N°185 =	344 m²
	- N°186 =	47053 m²
	- N°187 =	590 m²
	- N°188 =	189 m²
	- N°189 =	3829 m²
	- N°190 =	24264 m²
	- N° 191 =	7564 m²
	- N°192 =	1311 m²
	- N°193 =	1608 m²
Surface totale Parcelle	**=**	**142 780 m²**

N.B. : Parcelles BE 155, 190 et 191 intégrées dans la phase 2 - Surface totale de terrain supplémentaire : 31 998m². Il s'agit de parcelles boisées

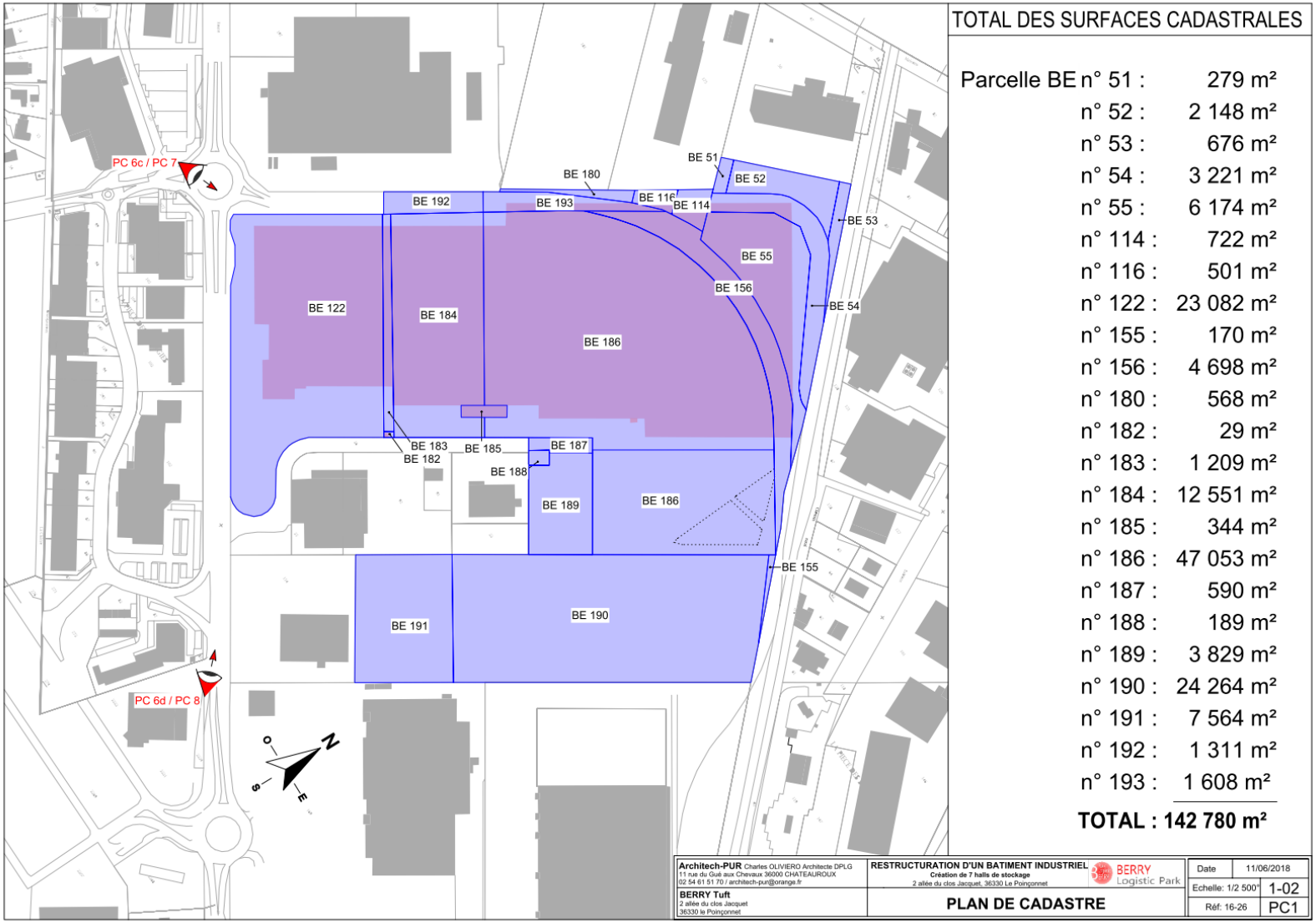

Figure 2 : plan parcellaire

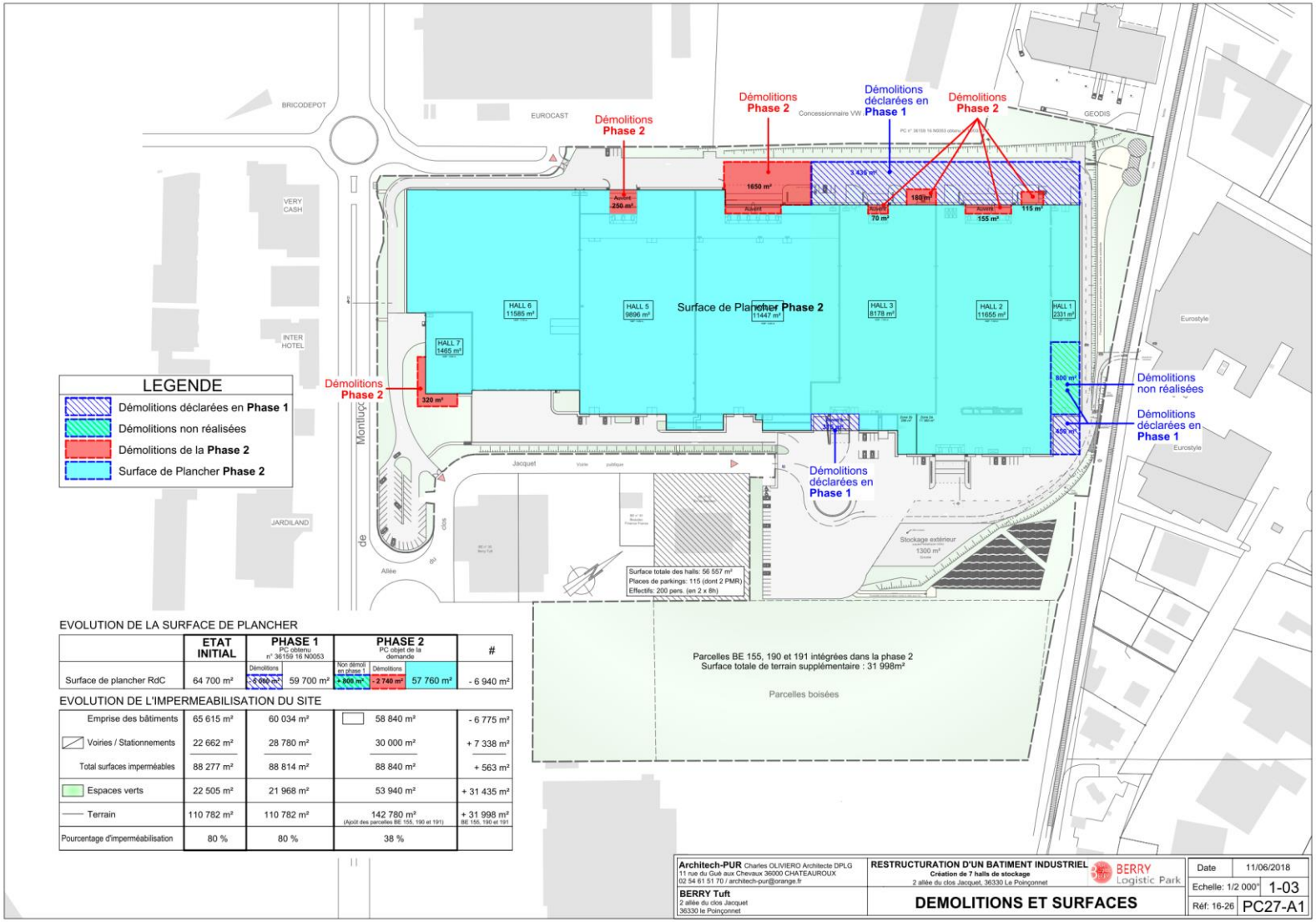

EVOLUTION DE LA SURFACE DE PLANCHER

	ETAT INITIAL	PHASE 1 PC obtenu n° 36159 16 N0053		PHASE 2 PC objet de la demande			#
		Démolitions		Non démol. en phase 1	Démolitions		
Surface de plancher RdC	64 700 m²	- 5 000 m²	59 700 m²	+ 800 m²	- 2 740 m²	57 760 m²	- 6 940 m²

EVOLUTION DE L'IMPERMEABILISATION DU SITE

Emprise des bâtiments	65 615 m²	60 034 m²	58 840 m²	- 6 775 m²
Voiries / Stationnements	22 662 m²	28 780 m²	30 000 m²	+ 7 338 m²
Total surfaces imperméables	88 277 m²	88 814 m²	88 840 m²	+ 563 m²
Espaces verts	22 505 m²	21 968 m²	53 940 m²	+ 31 435 m²
Terrain	110 782 m²	110 782 m²	142 780 m² (Ajoût des parcelles BE 155, 190 et 191)	+ 31 998 m² BE 155, 190 et 191
Pourcentage d'imperméabilisation	80 %	80 %	38 %	

A.3 BILAN DES SURFACES

Le projet consiste en la déconstruction de parties du bâtiment afin de créer une voie pour poids lourds permettant la desserte de quais de chargement disposés en façade Nord-Ouest et Sud-Est. Les nouvelles voiries et zones de manœuvres seront implantées pour l'essentiel sur les emprises démolies. Un espace de stockage extérieur (produits non combustibles) sera créé au sud-est. Les clôtures existantes seront conservées.

Au terme des travaux, la plate-forme logistique développera **56 557 m²** sur 7 halls, décomposés ainsi :

- Hall 1 : 2 331 m²
- Hall 2 : 11 655 m²
- Hall 3 : 8 178 m²
- Hall 4 : 11 447 m²
- Hall 5 : 9 896 m²
- Hall 6 : 11 585 m²
- Hall 7 : 1 465 m²

EVOLUTION DE LA SURFACE DE PLANCHER

	ETAT INITIAL	PHASE 1 PC obtenu n° 36159 16 N0053		PHASE 2 PC objet de la demande			#
		Démolitions		Non démoli en phase 1	Démolitions		
Surface de plancher RdC	64 700 m²	- 5 000 m²	59 700 m²	+ 800 m²	- 2 740 m²	57 760 m²	- 6 940 m²

EVOLUTION DE L'IMPERMEABILISATION DU SITE

Emprise des bâtiments	65 615 m²	60 034 m²	58 840 m²	- 6 775 m²
Voiries / Stationnements	22 662 m²	28 780 m²	30 000 m²	+ 7 338 m²
Total surfaces imperméables	88 277 m²	88 814 m²	88 840 m²	+ 563 m²
Espaces verts	22 505 m²	21 968 m²	53 940 m²	+ 31 435 m²
Terrain	110 782 m²	110 782 m²	142 780 m² (Ajoût des parcelles BE 155, 190 et 191)	+ 31 998 m² BE 155, 190 et 191
Pourcentage d'imperméabilisation	80 %	80 %	38 %	

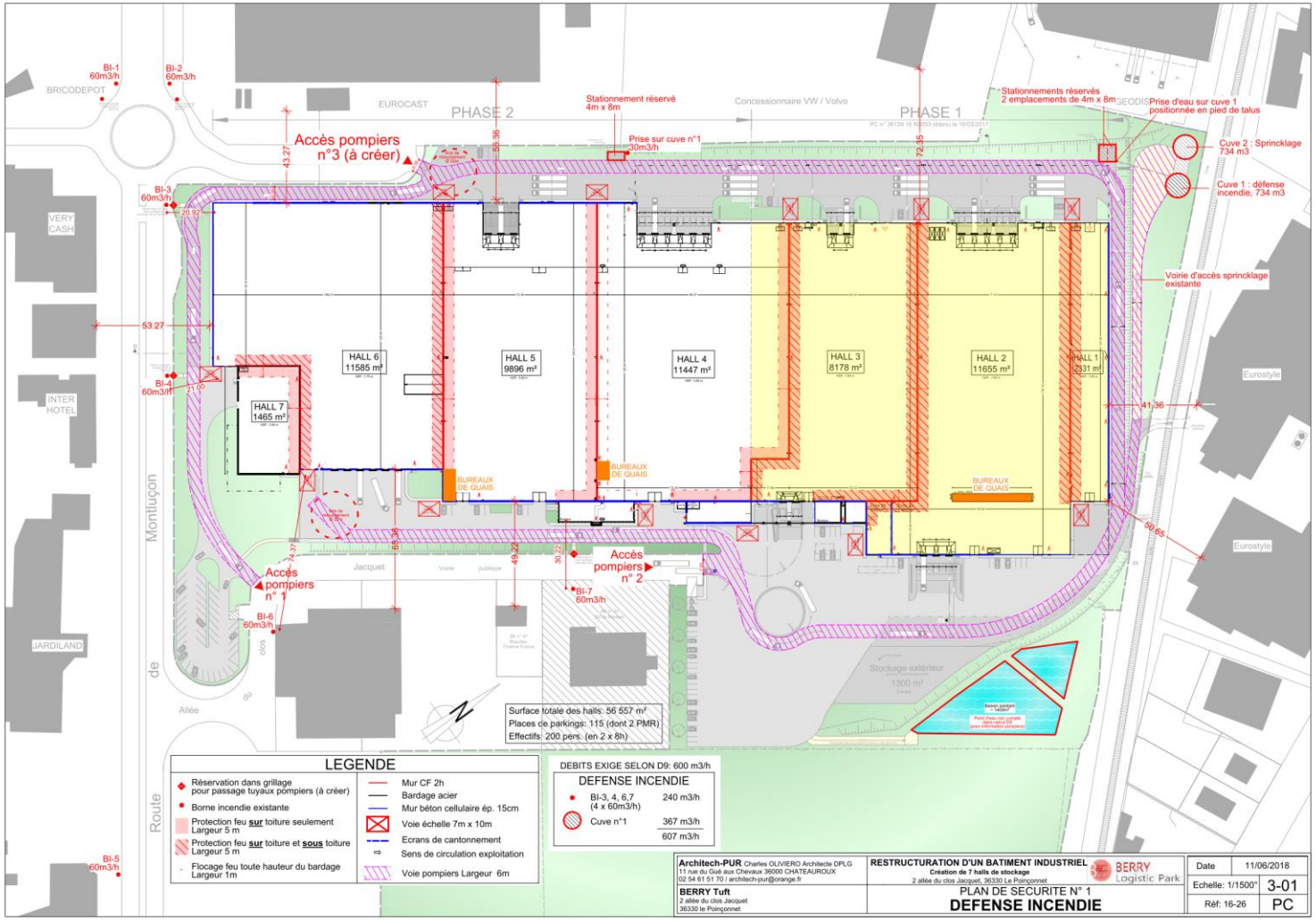

Figure 1 : Dispositions constructives et stockages

B. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

B.1 REGLE D'IMPLANTATION

Des démolitions sont prévues afin d'assurer la circulation sur le périmètre du bâtiment.

Ainsi, afin de limiter les démolitions de ce bâtiment existant, le hall 1 sera à 13,53m de la limite de propriété Nord et le hall 6 à 9 m de la limite Ouest.

Dérogation au point 2-I de l'arrêté ministériel : Les flux de 5 kW/m² dépassent :

- Hall 1 - Le flux de 5 kW/m² sort de 5 mètres au Nord dans le cas d'un stockage de matières plastiques de la limite de propriété.
- Hall 6 - Le flux de 5 kW/m² sort de 0,5 mètres à l'Ouest dans le cas d'un stockage de matières plastiques de la limite de propriété.
- Mesures compensatoires : limitation des capacités de stockage (racks) pour réduire au maximum ces flux

Ces flux atteignent des zones non constructibles et non fréquentées du fait de la proximité aux limite de propriété (voie ferrée désaffectée, voie d'accès Eurocast/ pompiers).

B.2 ACCESSIBILITE

- Nombre de niveaux : bâtiment de plain-pied RDC
- L'ensemble des façades est accessible par des accès véhicules
- 3 accès pompiers dont 1 créé au droit de la voie de desserte d'Eurocast.
- 2 espaces de retournement avec rayon de 11m.
- 2 emplacements réservés au droit des prises d'eau de la cuve n°1 + 1 emplacement au pied de la prise d'eau déportée

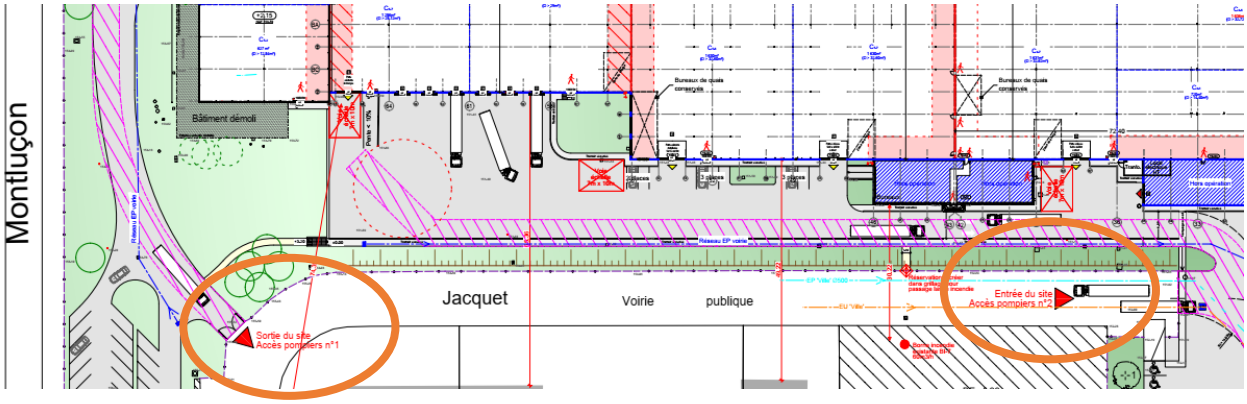

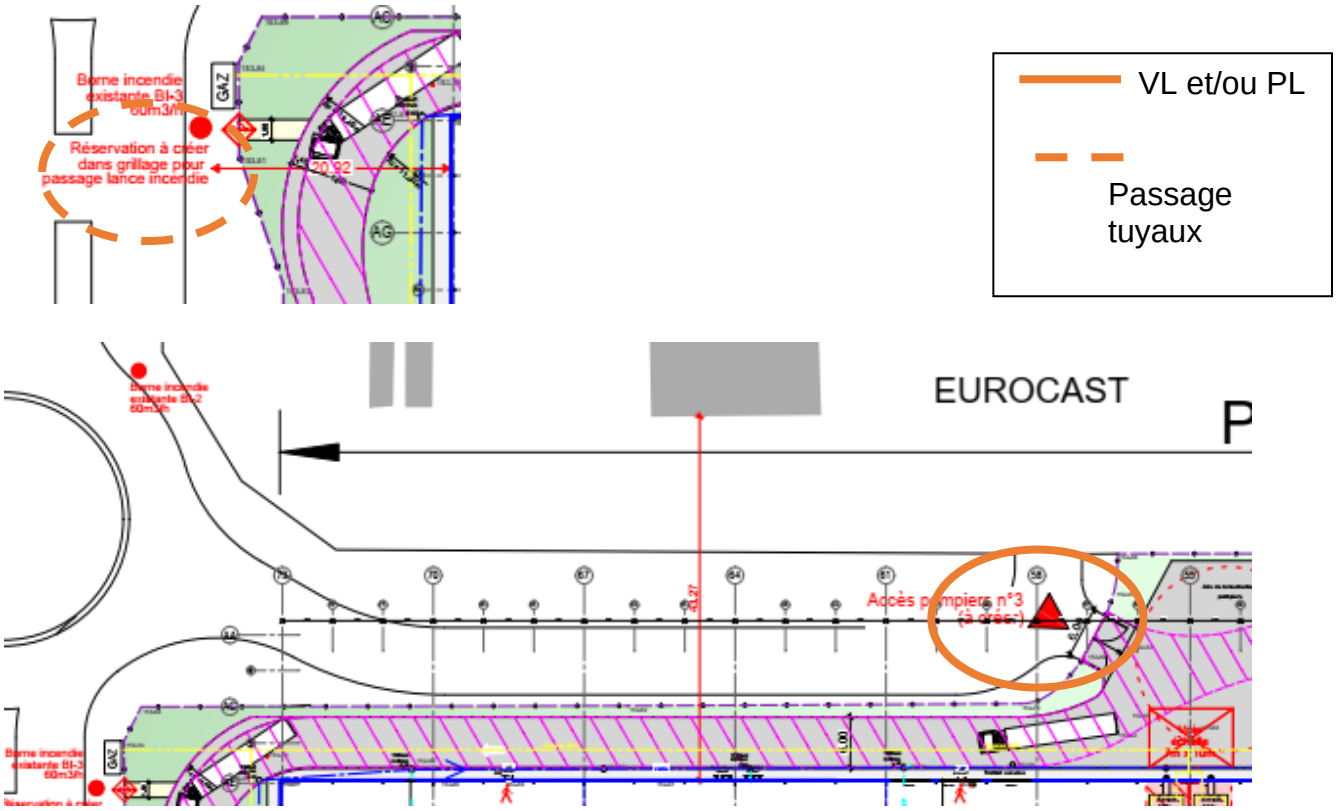

Figure 2 : Accès au site

B.2.1 VOIE ENGINS

- 4 façades accessibles aux engins de secours, avec voie pompier périphérique de 6m de large.
- 2 espaces de retournement avec rayon de 11m.

Voie pompiers Largeur 6m

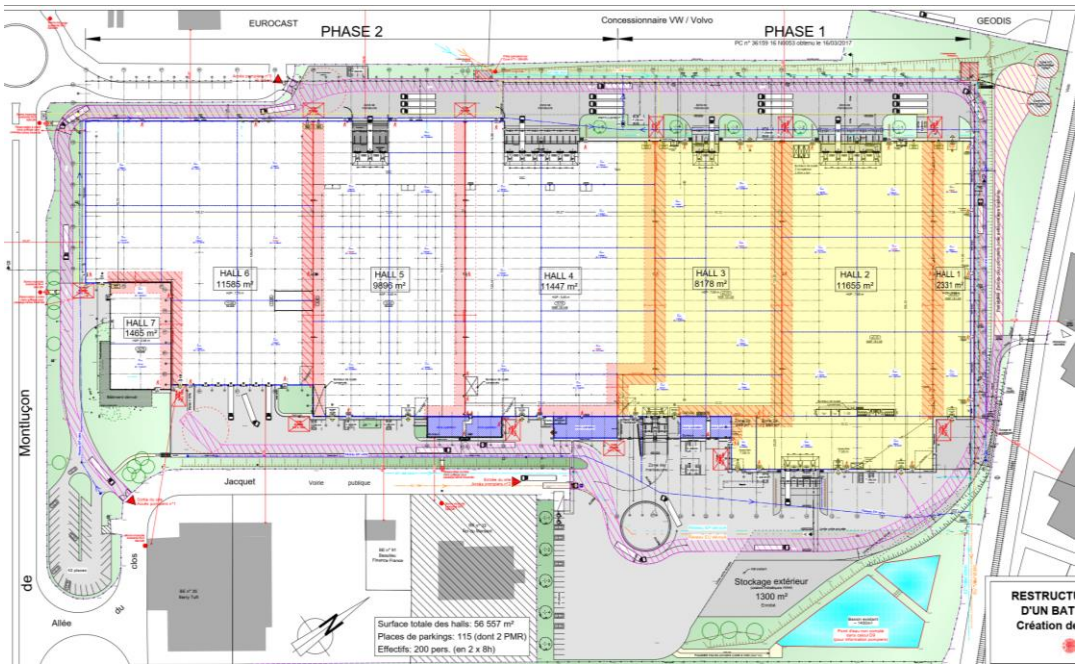

Figure 3 : Voie engins

B.2.2 AIRE DE MISE EN STATION DES MOYENS AERIENS

Les aires de 7 m x 10 m permettront la mise en station des échelles des services de secours au droit des murs coupe-feu localisées selon plans.

- 11 voies échelle au droit des murs coupe-feu (dimensions 7x10 m)

Voie échelle 7m x 10m

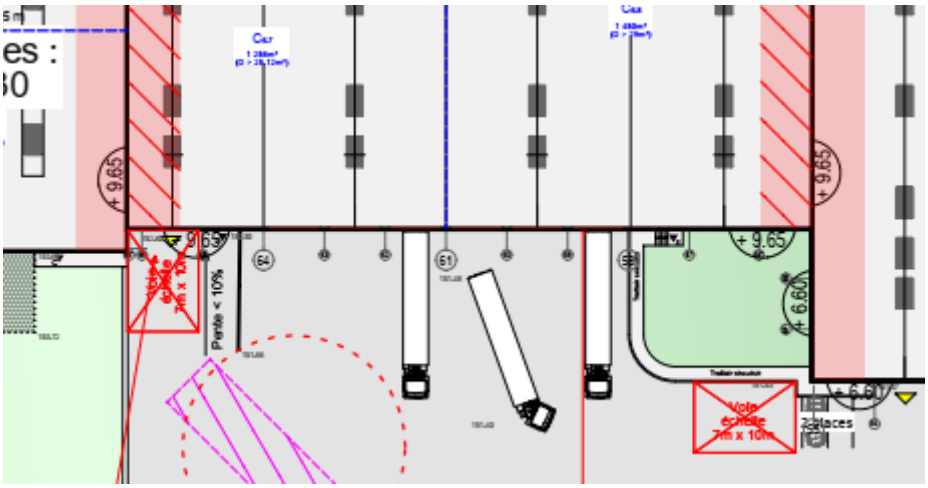

Figure 4 : voie échelle

B.2.3 AIRES DE STATIONNEMENT DES ENGINS

Les aires de stationnement des engins permettent aux moyens des services d'incendie et de secours de stationner pour se raccorder aux points d'eau incendie. Elles sont directement accessibles depuis la voie « engins ».

- 1 prise d'eau existante de 30 M3 /heure avec 1 aire de stationnement pour 1 véhicules (1 x 32m²) - Ouverture des clôtures au droit des poteaux incendie publics.
- 7 poteaux incendie existants avec débit minimum de 60 m3/h
- 2 emplacements réservés au droit des prises d'eau de la cuve n°1 + 1 emplacement au pied de la prise d'eau déportée

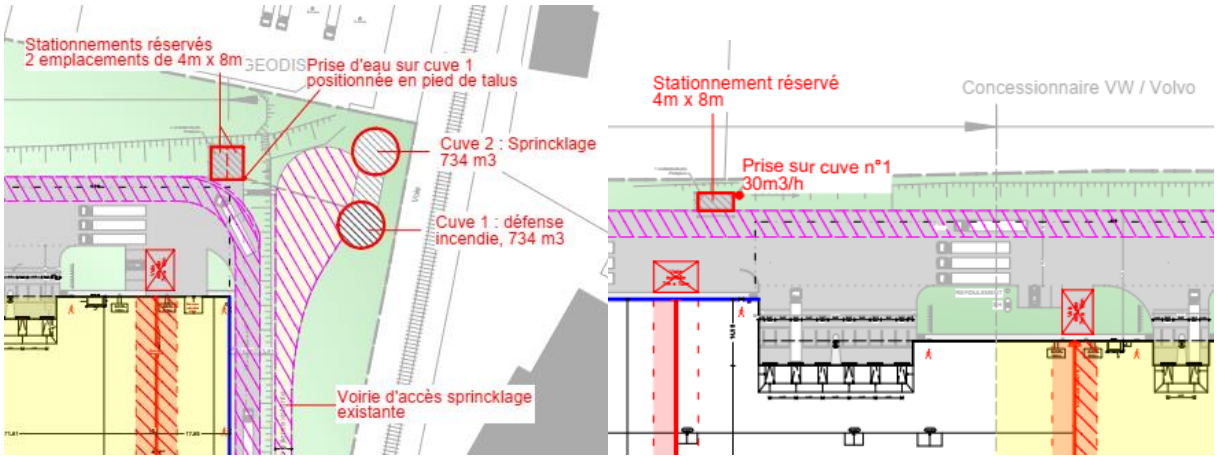

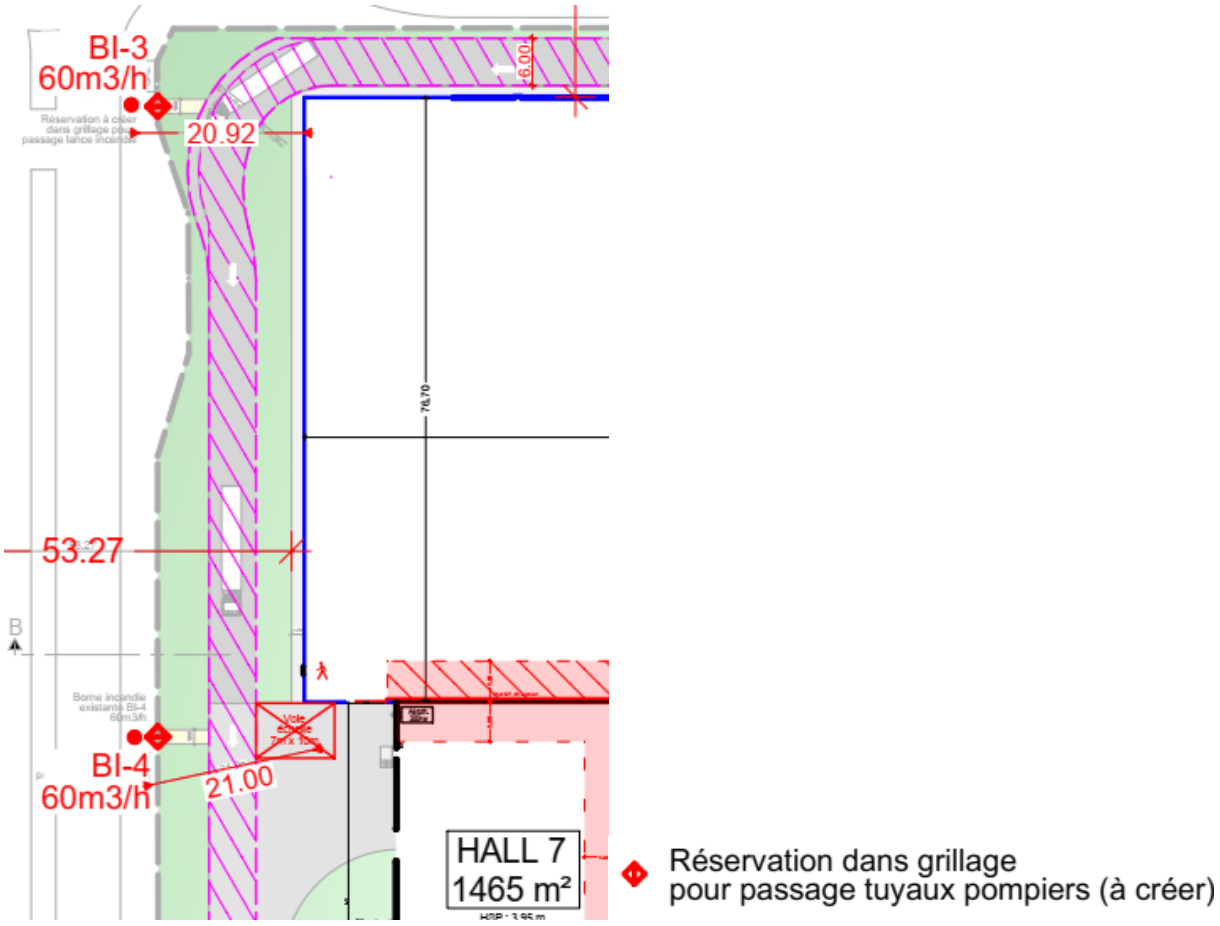

Figure 5 : Stationnement au droit des moyens hydrauliques

B.2.4 ACCES A L'ENTREPOT

Tous les accès piétons sont de plain-pied.

B.3 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

La conception de l'entrepôt intègre les prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 et aux rubriques 1530, 1532, 2662 et 2663 de la nomenclature des installations classées, à l'exception de :

- Point 4 : La structure actuelle du bâtiment n'empêchant pas la ruine d'un élément vers un autre, La charpente sera renforcée pour éviter un effondrement vers l'extérieur. (ce renforcement donnera lieu à une validation par un bureau d'étude indépendant avec modélisation du modèle)
- Point 6 : certaines parois séparatives ne dépassent pas d'au moins 1 mètre la couverture au droit du franchissement

- Mesures compensatoires : une bande incombustible de 5 m de part et d'autre des murs non dépassant en toiture sera mise en place en sous-toiture.

Ces deux points sont liés.

Tous les halls sont sprinklées.

- Structure : charpente métallique existante stable au feu R15 par renforcement de charpente et validation du calcul par bureau de contrôle.
- Murs séparatifs entre halls : REI 120 en maçonnerie de parpaings avec retour d'1 m en façade sur autres locaux.
- Murs séparatifs entre halls et locaux annexes : REI 120(locaux techniques et bâtiment existant)
- Bardage double peau M0 ou béton cellulaire en façade - Menuiseries : acier.
- Couverture : complexe T30.1 comprenant : support isolant M0, isolation 60 mm de laine de roche (A2 S1 D0) et étanchéité multi couche (l'ensemble étant BRoof T3)
- Protection type paxalu A2 S1 D0 sur une bande de 5 m de part et d'autre des murs CF en toiture et sous toiture en dérogation concernant le non dépassement des murs coupe-feu.
- Portes dans murs coupe-feu : coulissantes automatiques de degré CF 2H fonctionnant sur déclencheurs autonomes individuels (ensemble des portes synchronisées par hall)

B.3.1 STRUCTURE

- Renforcement et validation par calcul de la charpente pour respecter le degré R15
- Renforcement et validation par calcul pour assurer l'effondrement du bâtiment vers l'intérieur en cas de sinistre.
- Ossatures secondaires à créer : potelets de bardage, chevêtres, ossatures portes, ossatures acrotères, lisses ou ossatures support des menuiseries métalliques de façade suivant nécessité sur existant et au droit des bardages extérieurs.

B.3.2 COMPARTIMENTAGE

Les halls seront séparés entre elles par des murs REI 120 :

- Hall 1 : 2 331 m²
- Hall 2 : 11 655 m²
- Hall 3 : 8 178 m²
- Hall 4 : 11 447 m²

- Hall 5 : 9 896 m²
- Hall 6 : 11 585 m²
- Hall 7 : 1 465 m²

Murs séparatifs entrepôt / locaux annexes.

- Paroi de degré coupe-feu REI 120 entre les halls et les locaux annexes (bureaux, locaux sociaux).
- Les portes et châssis vitrés dans les murs CF 2 h des locaux annexes sont CF 2H.

Murs séparatifs entre les cellules : REI 120.

Réalisation de murs coupe-feu séparant le bâtiment en 7 cellules.

Ces murs sont constitués en maçonnerie de parpaings creux ou en béton cellulaire à l'exception de la partie basse qui sera réalisé en béton sur une hauteur de 1 m.

Les parois séparatives de ces cellules sont prolongées latéralement aux murs extérieurs sur une largeur de 0,50 mètre de part et d'autre de la paroi.

Au droit des bureaux, le mur séparatif entre les bureaux et les cellules dépassera au minimum d'un mètre la toiture de la cellule.

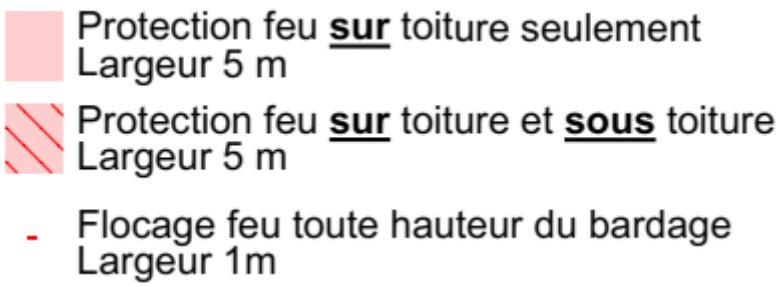

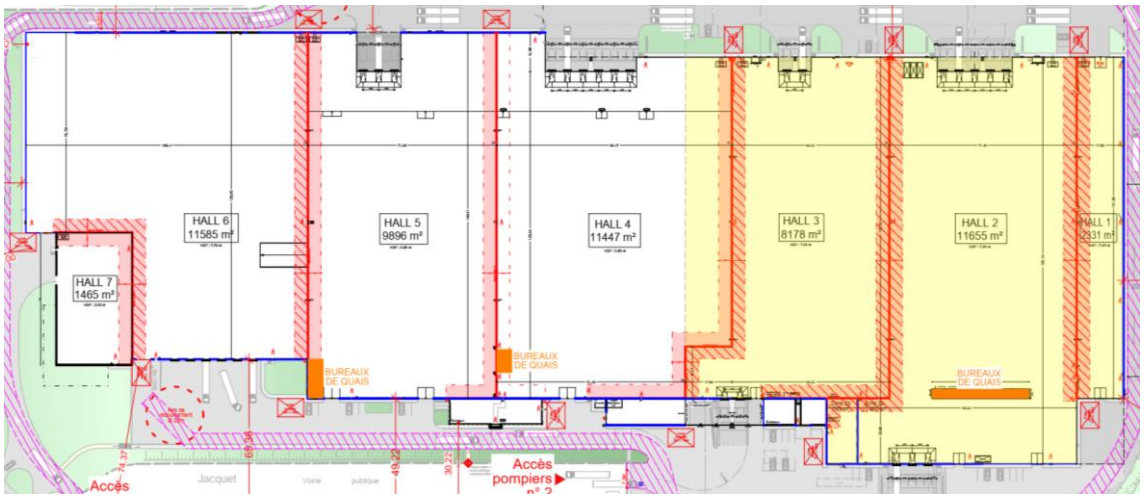

Figure 6 : dispositions constructives

B.3.3 DESENFUMAGE

Il sera créé un désenfumage par lanterneaux ouvrants conforme à la réglementation et correspondant à 2% du plus grand canton de désenfumage de chaque hall.

Désenfumage par lanterneaux conforme à la réglementation avec commande par CO2 par canton doublé de fermetures ramenées au droit de 2 entrées opposées du hall.

- Type naturel par « pyrodomes » R17 représentant 2 % de la surface minimum de couverture.
- Déclenchement automatique par fusible et manuel ramené au droit de2 accès opposés des halls
- Il sera prévu un DENFC compris entre 0,5 et 6 m² pour 250 m² de couverture.
- Aucun lanterneau ne sera implanté à moins de 7m d'un mur CF
- Amenées d'air frais assurées par ouverture des ouvrants en façade (surface égale au plus grand canton).

B.3.3.1 Cantons

- Cantonnements réalisés en toile PVC armé M0 avec une retombée de 1m de hauteur avec classement DH30
- Les cantons seront inférieurs à 1650 m2

B.3.3.2 Synthèse

HALL 1

- Surface du hall = 2331 m²

- 3 cantons de 813, 803 et 717 m2
- Section désenfumage du plus grand canton : 16,26 m2.
- Arrivée d'air frais par ouvrant en façade : 49 m²

HALL 2

- S = 11 655 m²
- 9 cantons de 1537, 1582, 1612, 1629, 1437, 1451, 295, 1202, 905 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 32,58 m²
- Section d'air frais par ouvrant en façade : 112 m²

HALL 3

- S = 8 178 m²
- 7 cantons de 1315, 1434, 1346, 1447, 1098, 827 et 710 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 28,94 m²
- Section d'air frais par ouvrants en façade : 58 m²

HALL 4

- S = 11 447 m²
- 8 cantons de 1020, 1552, 1633, 1628, 1628, 1636, 1631, 720 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 32,72 m²
- Section d'air frais par ouvrants en façade : 82 m²

HALL 5

- S = 9 896 m²
- 7 cantons de 549, 1551, 1273, 1632, 1632, 1630, 1630 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 32,64 m²
- Section d'air frais par ouvrants en façade : 82 m²

HALL 6

- S = 11 685 m²
- 8 cantons de 1450, 1450, 1450, 1321, 1585, 1628, 1256, 1450 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 32,56 m²
- Section d'air frais par ouvrants en façade : 103 m²

HALL 7

- S = 1 465 m²
- 2 cantons de 838 et 627 m²
- Section désenfumage du plus grand canton : 16,76 m²
- Section d'air frais par ouvrants en façade : 19m²

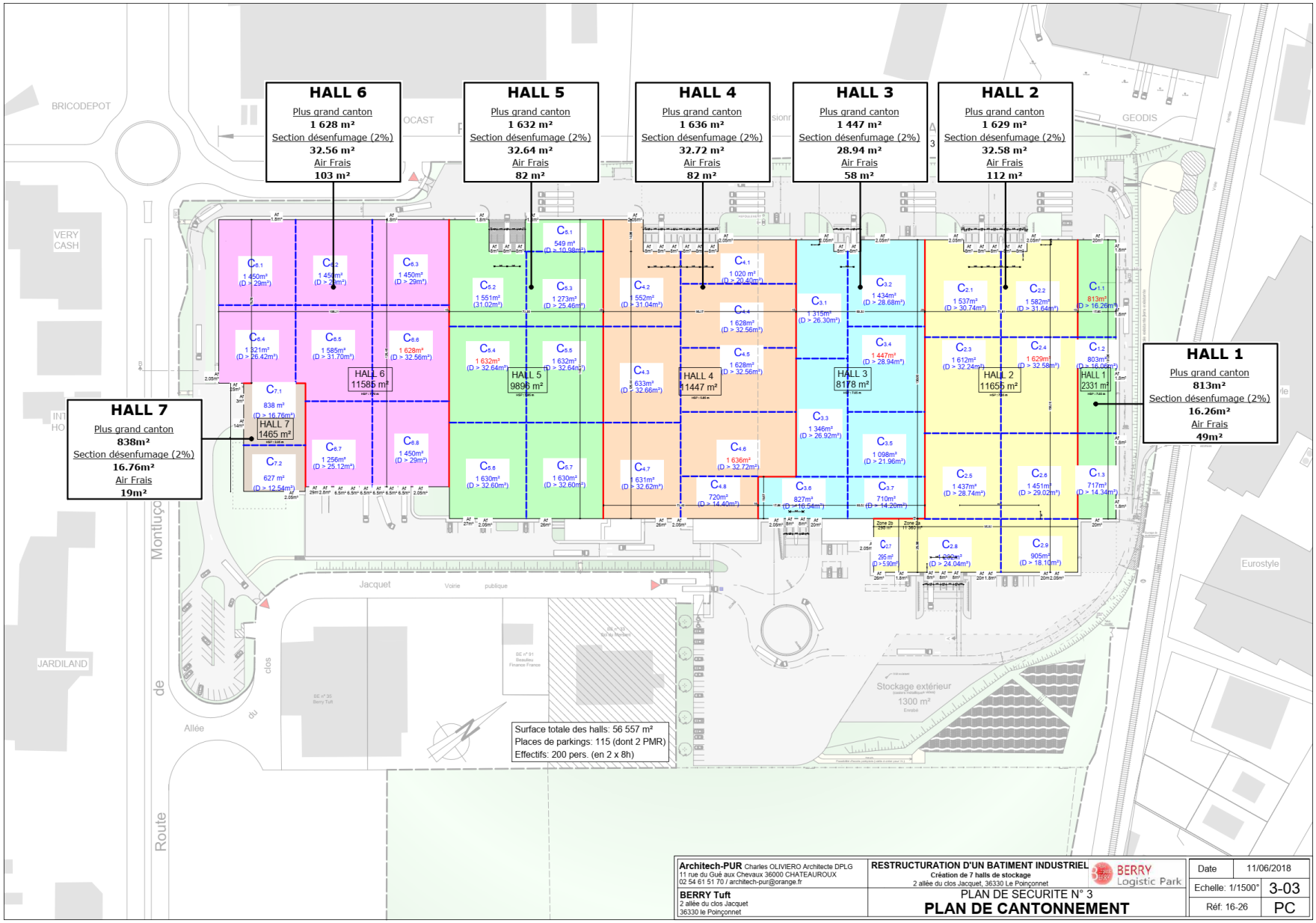
HALL 6
Plus grand canton
1 628 m²
Section désenfumage (2%)
32.56 m²
Air Frais
103 m²
HALL 5
Plus grand canton
1 632 m²
Section désenfumage (2%)
32.64 m²
Air Frais
82 m²
HALL 4
Plus grand canton
1 636 m²
Section désenfumage (2%)
32.72 m²
Air Frais
82 m²
HALL 3
Plus grand canton
1 447 m²
Section désenfumage (2%)
28.94 m²
Air Frais
58 m²
HALL 2
Plus grand canton
1 629 m²
Section désenfumage (2%)
32.58 m²
Air Frais
112 m²
HALL 1
Plus grand canton
813m²
Section désenfumage (2%)
16.26m²
Air Frais
49m²
HALL 7
Plus grand canton
838m²
Section désenfumage (2%)
16.76m²
Air Frais
19m²
HALL 6 11585 m²
HALL 5 9896 m²
HALL 4 11447 m²
HALL 3 8178 m²
HALL 2 11655 m²
HALL 1 2331 m²
HALL 7 1465 m²
BRICODEPOT
VERY CASH
GEODIS
Eurostyle
JARDILAND
Jacquet
Voirie publique
Stockage extérieur
1300 m²
Route de Montluçon
Allée du clos
Surface totale des halls: 56 557 m²
Places de parkings: 115 (dont 2 PMR)
Effectifs: 200 pers. (en 2 x 8h)
Architech-PUR Charles OLIVIERO Architecte DPLG
11 rue du Gué aux Chevaux 36000 CHATEAUROUX
02 54 61 51 70 / architech-pur@orange.fr
BERRY Tuft
2 allée du clos Jacquet
36330 le Poinçonnet
RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL
Création de 7 halls de stockage
2 allée du clos Jacquet, 36330 Le Poinçonnet
BERRY Logistic Park
PLAN DE SECURITE N° 3
PLAN DE CANTONNEMENT
Date 11/06/2018
Echelle: 1/1500°
3-03
Réf: 16-26
PC

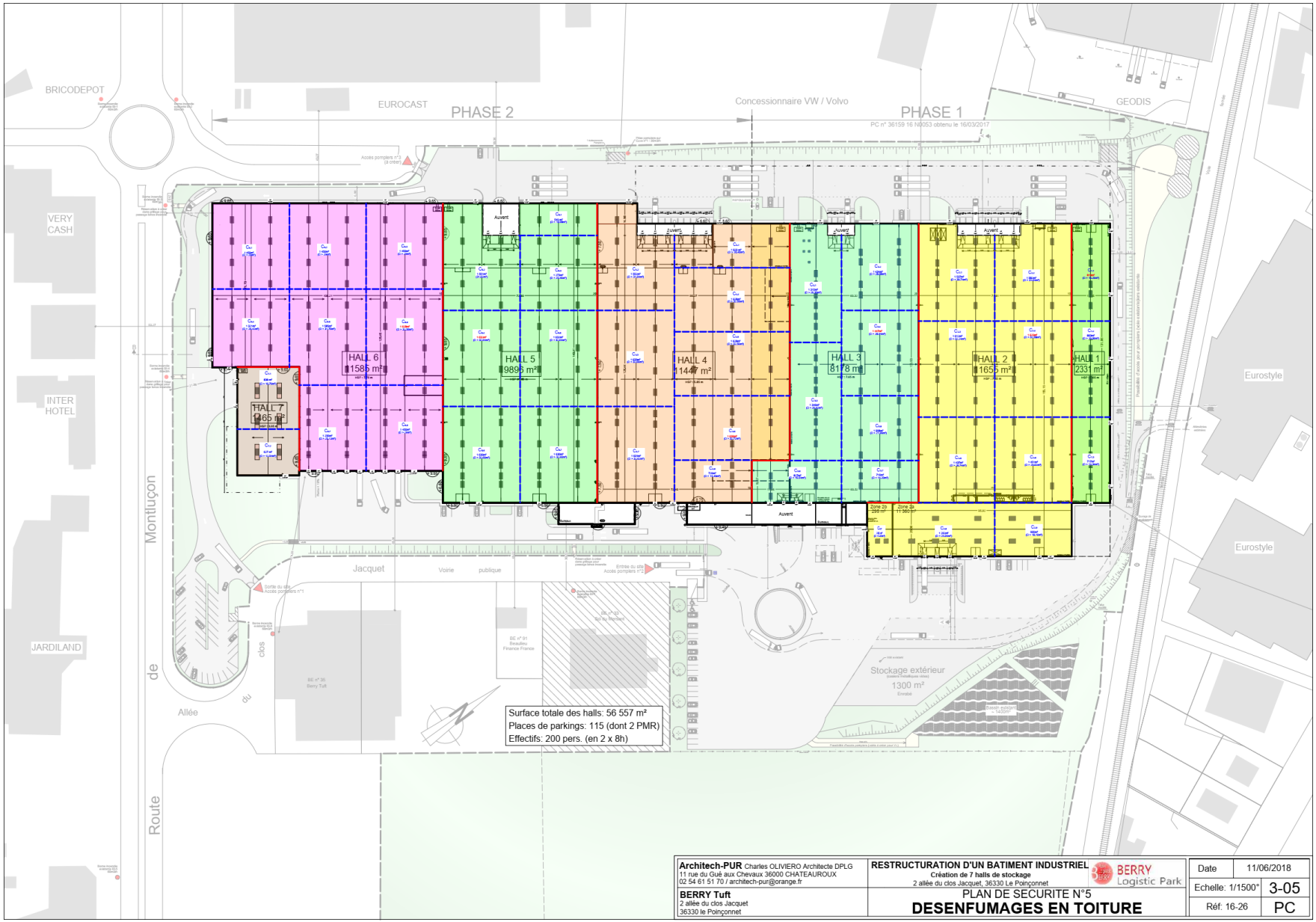
BRICODEPOT
EUROCAST
PHASE 2
Concessionnaire VW / Volvo
PHASE 1
GEODIS
VERY CASH
INTER HOTEL
JARDILAND
Montluçon
Route
de
du
clos
Allée
Jacquet
Voirie
publique
Eurostyle
Eurostyle
HALL 6
11585 m²
HALL 5
9895 m²
HALL 4
11447 m²
HALL 3
8178 m²
HALL 2
11655 m²
HALL 1
2331 m²
HALL 7
1265 m²
Auvent
Stockage extérieur
1300 m²
Surface totale des halls: 56 557 m²
Places de parkings: 115 (dont 2 PMR)
Effectifs: 200 pers. (en 2 x 8h)
Architech-PUR Charles OLIVIERO Architecte DPLG
11 rue du Gué aux Chevaux 36000 CHATEAUROUX
02 54 61 51 70 / architech-pur@orange.fr
BERRY Tuft
2 allée du clos Jacquet
36330 le Poinçonnet
RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL
Création de 7 halls de stockage
2 allée du clos Jacquet, 36330 Le Poinçonnet
BERRY Logistic Park
PLAN DE SECURITE N°5
DESENFUMAGES EN TOITURE
Date 11/06/2018
Echelle: 1/1500°
3-05
Réf: 16-26
PC

B.3.4 TOITURE DE L'ENTREPOT

Complexe d'étanchéité ensemble T30-1 comprenant :

- Complexe isolant auto-portant existant.
- Mise en place d'une isolation et d'une étanchéité sur panneaux existants.

B.3.5 PORTES COUPE-FEU

Les communications entre les cellules seront protégées par des portes coupe-feu de même degré que les murs séparatifs.

Menuiseries métalliques isolées et tôlées deux faces pour séparatif entre hall, coupe-feu 2 h.

Portes coupe-feu (homologuées APSAD) et dégagements dans murs coupe-feu, déclenchement par fusibles thermique et déclencheur autonome fonctionnant sur DI.

porte CF à détection automatique

B.3.6 PORTES DES QUAIS

- Portes sectionnelles en acier galvanisé, face extérieure prélaquée.
- Numérotation intérieur et extérieur.

Dimensions :

2,50 x 3,20 m de haut pour quai – Manœuvre manuelle.

5,80 x 4,50 m de haut pour portes d'accès à niveau motorisées

B.3.7 FACADES DONNANT SUR L'EXTERIEUR

Bardage métallique «double peau» laqué, pose verticale, fixé sur ossature métallique secondaire pour les façades créées.

Ouvrages annexes tels que

- Traitement des angles sortants et des angles par pièce de raccord en tôles pliées laquées - Bavette basse rejet d'eau.
- Encadrement des baies par pièces laquées.

B.4 DETECTION ET ALARME INCENDIE

Détection incendie autonome pour local technique (Transformateur) et bureaux existant

Dans l'entrepôt, la détection incendie sera assurée par le système du sprinkler.

Système d'alarme incendie par déclencheur manuel « bris de glace » aux issues de secours et sirènes d'évacuation raccordées sur une centrale type code du travail

Le déclenchement du sprincklage sera associé à un renvoi d'alarme au Centre de télésurveillance.

En dehors des horaires d'ouverture, un système de télésurveillance prend le relais.

B.5 EVACUATION

Nombre de sorties extérieures : 26 sorties d'une unité de passage + porte des communications entre halls.

Distance à parcourir de tout point du local vers une issue < à 75 mètres avec cul de sac inférieur à 25m.

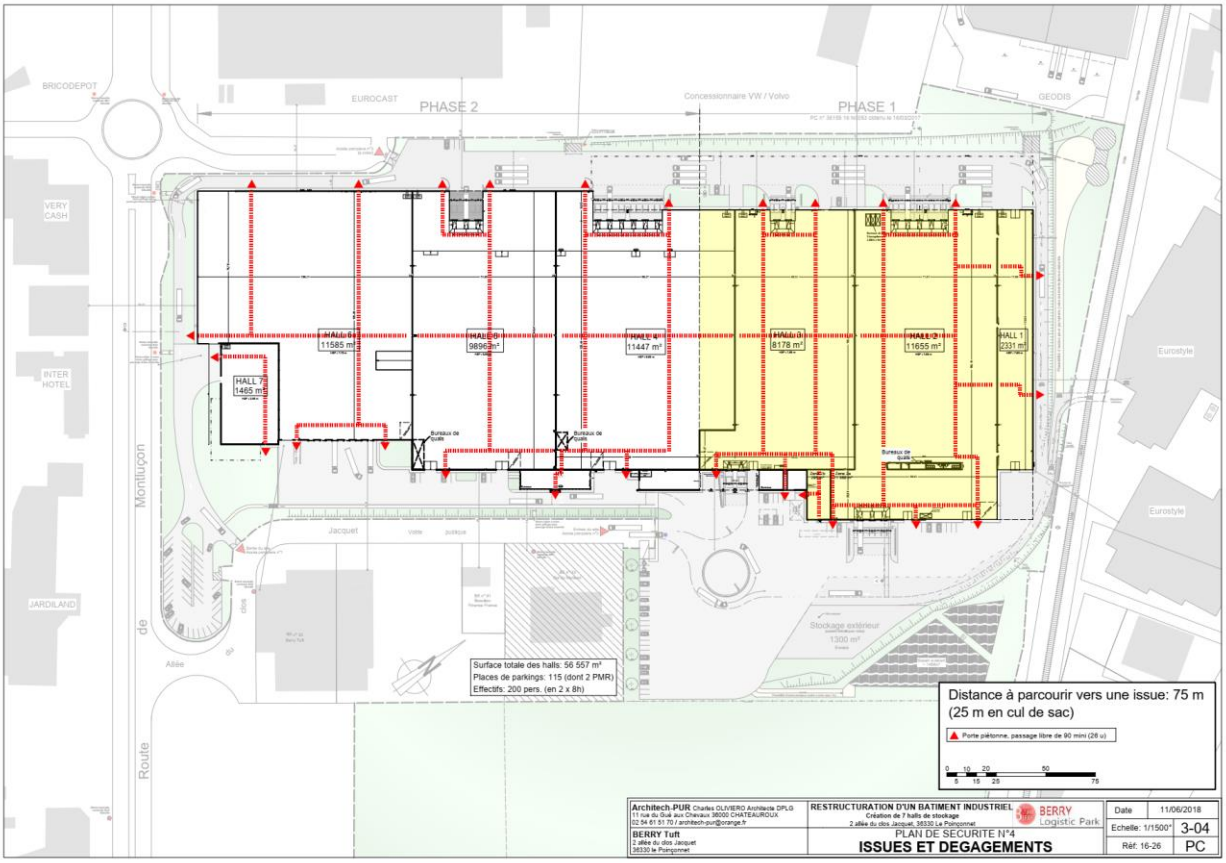

B.6 UTILITES

B.6.1 INSTALLATIONS ELECTRIQUES

PUISSANCE

Postes MT/ BT existant : isolé de l'entrepôt par mus REI120

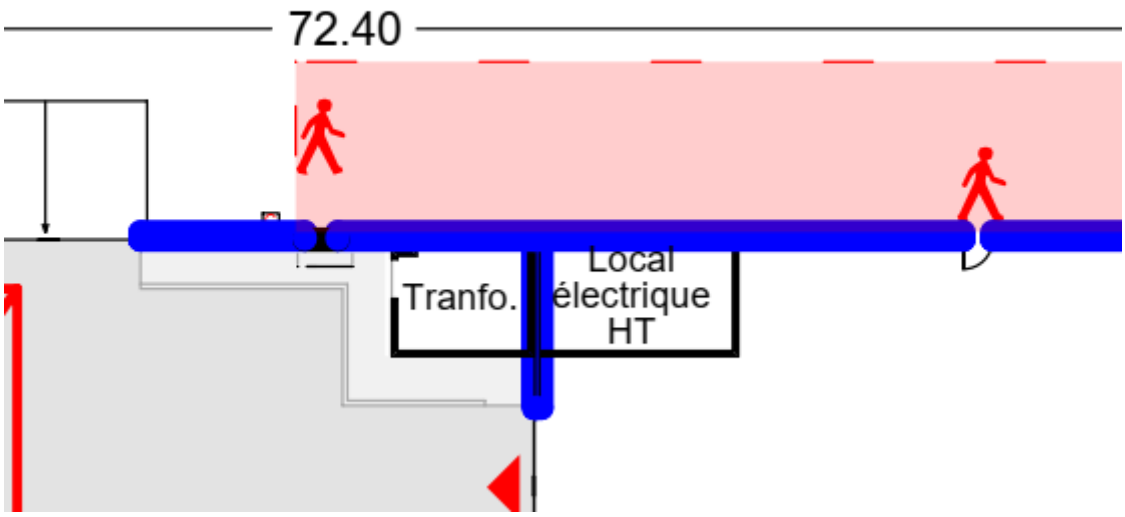

DISTRIBUTION

Chemin de câbles.

- Les chemins de câbles courants forts seront séparés des chemins de câbles courants faibles.
- Chemins de câbles en acier galvanisé de type Cablofil ou similaire.

Tableau général.

- Armoire métallique avec plastron et portes munies de serrures. Réserve 30 %.
- Les protections seront uniquement réalisées par disjoncteurs dont le pouvoir de coupure sera adapté l'ICC de l'arrivée.
- Commande des disjoncteurs en face avant, schéma de réalisation placé à l'intérieur dans une pochette fixée à la contre-porte.
- Un coupure générale sera prévue au niveau de chaque armoire (1 armoire par Hall)

Tableau divisionnaire.

- La définition des tableaux est la même que celle du TGBT décrit ci-avant, à raison d'un tableau par cellule.

DISTRIBUTION – PRISES DE COURANT

- Distribution par câbles sur chemins câbles dans entrepôt et encastrés dans des fourreaux pour les bureaux et locaux sociaux

ECLAIRAGE

Niveau d'éclairement moyen prévu après vieillissement et racks pleins, à hauteur du plan de travail :

Zone de stockage = 150 lux / 200 lux zone de préparation.

Locaux techniques = 200 lux.

Commandes locales d'éclairages.

- Chaque local spécifique sera équipé d'un allumage séparé soit par interrupteur, va et vient, ou bouton poussoir. Les commandes extérieures à un local seront prévues avec voyant de signalisation.

Types de luminaires.

- Zone stockage et préparation : Armatures industrielles avec lampes à iodure métallique avec verrines de protection.
- Locaux techniques : luminaires fluorescents étanches 2 x 58 W.

Services généraux.

- Eclairage extérieur : Projecteurs sur le bâtiment et mâts sur les parkings.
  - Eclairage des cours camions et parkings par des projecteurs sur la façade et des candélabres sur le parking PL.
  - Commande : Allumage automatique depuis les services généraux avec horloge de programmation et interrupteur crépusculaire.

INSTALLATION DE SECURITE

- Eclairage de sécurité des locaux de travail à l'arrêté du 10/11/76, réalisé par blocs autonomes 60 LU non permanents aux issues et des blocs phares pour le balisage des circulations.

- Par blocs autonomes réglementaires pour balisage des sorties
- Par blocs phare pour éclairage des dégagements
- Système d'alarme incendie par déclencheur manuel « bris de glace » aux issues de secours et sirènes d'évacuation raccordées sur une centrale type code du travail
- Installation existante de sprincklage conservée et réorganisée suivant le découpage des halls.
- Pour faciliter la mise en œuvre des moyens de secours les consignes de sécurité seront affichées ainsi que les plans d'évacuation. Le personnel sera formé à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention et des exercices d'évacuation seront prévus.

B.6.2 RUBRIQUE ICPE 2910 : INSTALLATIONS DE COMBUSTION

- Entrepôt : chauffage par aérothermes gaz a air chaud posés au sol.
- La distribution gaz se fera en extérieur par les façades avec dispositif de coupure.
- Puissance maxi des aérothermes : 550 kw (Halls 2-6) et 300kw (Halls 1 et 7)
- Aérothermes situés à 2m de tout matériau combustible et protégé des chocs mécaniques

Ainsi, conformément à l'arrêté ministériel, les systèmes de chauffage par aérothermes à gaz les conditions suivantes seront respectées :

- les aérothermes fonctionnent en circuit fermé ;

- la tuyauterie alimentant en gaz un aérotherme est située à l'extérieur de l'entrepôt et pénètre la paroi extérieure afin de limiter au maximum la longueur de la tuyauterie présente à l'intérieur des halls. La partie résiduelle de la tuyauterie interne au hall est située dans une gaine réalisée en matériau de classe A2 s1 d0 permettant d'évacuer toute fuite de gaz à l'extérieur de l'entrepôt ;

- la tuyauterie située à l'intérieur du hall n'est alimentée en gaz que lorsque l'appareil est en fonctionnement ;

- les tuyauteries d'alimentation en gaz sont en acier et sont assemblées par soudure. Les soudures font l'objet d'un contrôle initial par un organisme compétent, avant mise en service de l'aérotherme ;

- les tuyauteries d'alimentation en gaz à l'intérieur de chaque hall sont en acier et sont assemblées par soudure en amont de la vanne manuelle d'isolement de l'appareil. Les soudures font l'objet d'un contrôle initial par un organisme compétent, avant mise en service de l'aérotherme ;

- les aérothermes et leurs tuyauteries d'alimentation en gaz sont protégés des chocs mécaniques, notamment de ceux pouvant provenir de tout engin de manutention ; les tuyauteries gaz peuvent être notamment placées sous fourreau acier ;

- toutes les parties des aérothermes sont à une distance minimale de deux mètres de toute matière combustible ;

- une mesure de maîtrise des risques est mise en place pour, en cas de détection de fuite de gaz (chute de pression dans la ligne gaz) ou détection d'absence de flamme au niveau d'un aérotherme, entraîner sa mise en sécurité par la fermeture automatique de deux vannes d'isolement situées sur la tuyauterie d'alimentation en gaz, de part et d'autre de la paroi extérieure ou de la toiture de l'entrepôt ;

- toute partie de l'aérotherme en contact avec l'air ambiant présente une température inférieure à 120 °C. En cas d'atteinte de cette température, une mesure de maîtrise des

risques entraîne la mise en sécurité de l'aérotherme et la fermeture des deux vannes citées à l'alinéa précédent ;

- les aérothermes, les tuyauteries d'alimentation en gaz et leurs gaines, ainsi que les mesures de maîtrise des risques associés font l'objet d'une vérification initiale et de vérifications périodiques au minimum annuelles par un organisme compétent.

Les risques d'explosion dans le foyer des chaudières sont de quatre ordres :

- explosions par manque d'eau (avec dysfonctionnement des sécurités) ;
- explosion par surpression dans les circuits (défaillance d'une soupape de sécurité) ;
- explosions dites d'allumage (généralement sans gravité) ;
- explosions dues à l'accumulation dans le foyer d'une grande quantité de combustible (pouvant entraîner la destruction de la chaudière et du brûleur).

Malgré l'évacuation des gaz et de l'onde de choc par le conduit de fumées, un flux de gaz chauds peut apparaître par le circuit d'air comburant et atteindre l'atmosphère via le ventilateur de soufflage.

L'ensemble de ces mesures permet de réduite la probabilité d'occurrence d'un tel phénomène et d'en réduire les conséquences (gravité).

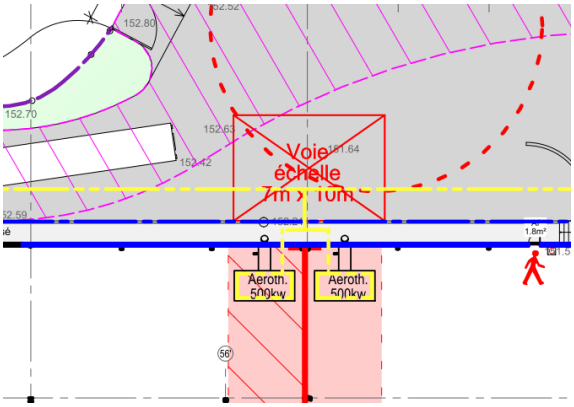

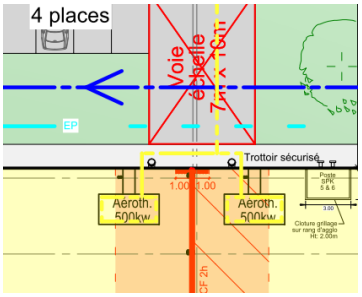

B.6.3 RUBRIQUE ICPE 2925 : POINT DE CHARGE D'ACCUMULATEURS

La mise en charge des batteries des chariots élévateurs et engins de manutention électriques sera effectuée en des emplacements dédiés (1 par hall).

Pour chaque hall, une zone de recharge sera aménagée par hall de stockage sous réserve d'être **distante de 3 mètres de toute matière combustible** et d'être protégée contre les risques de court-circuit.

En effet, la technologie des batteries utilisées par les prestataires n'est pas définie et pourra varier. Le développement des nouvelles technologies permettent de mettre sur

le marché des batteries d'engins de manutention sans risque de dégagement d'hydrogène.

La charge sera donc réalisée dans le hall qui dispose d'un volume d'air important et renouvelé pour limiter la création d'une atmosphère explosible.

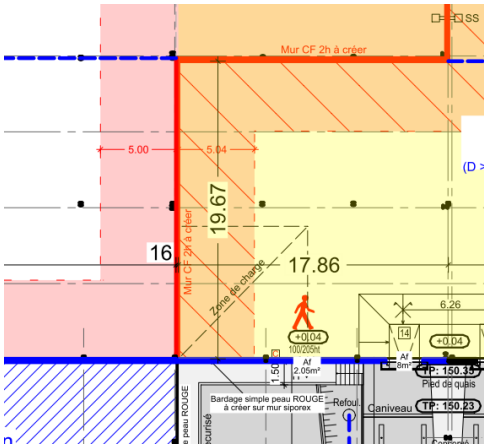

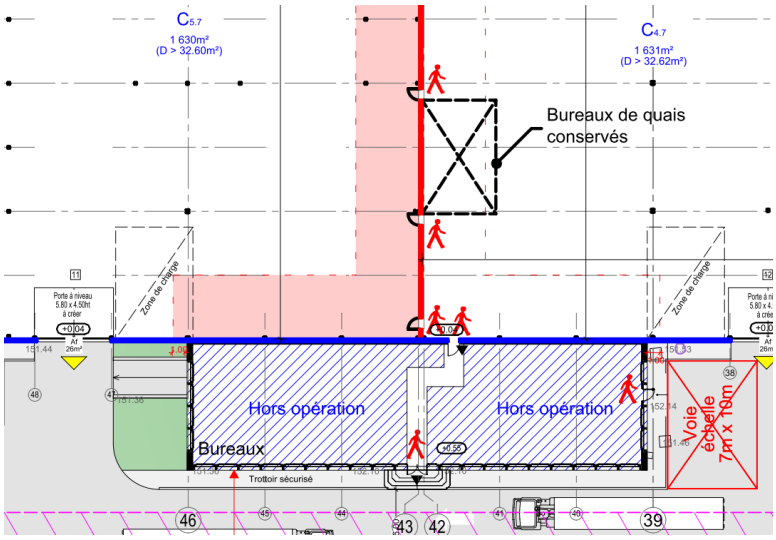

B.6.4 RUBRIQUE ICPE 4734 : STOCKAGE DE LIQUIDES PETROLIERS

L'installation d'extinction automatique (sprinkler) comprendra un groupe motopompe fonctionnant au gasoil. Une cuve y est adjacente.

B.7 DEFENSE INCENDIE ET RETENTION

B.7.1 MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Installations sprinklers : type APSAD.
- Robinets d'incendie armés : norme APSAD R5, RIA de diam. 40 – 30 ml de tuyaux (chaque point de bâtiment couvert par deux jets de lance avec un maximum de 30 m).
- Extincteurs suivant réglementation.
- Défense extérieure : par 7 bornes incendies extérieures implantées en périphérie du bâtiment (fonctionnement de 4 poteaux en simultané prévision 4 x 60 m3/h) + cuve de 743 m³ avec 2 prises d'aspiration, soit 600m3/h.
- En complément accès possible a un bassin naturel de 1200 M3 - Détection incendie assurée par des systèmes indépendants :
- sprincklage autonome
- porte CF à détection automatique

- désenfumage avec détection automatique et commande générale au droit des entrées
- Le déclenchement du sprincklage sera associé à un renvoi d'alarme au Centre de télésurveillance.
- Le bâtiment sera équipé d'extincteurs suivant la règlementation et en nombre suffisant. Leur typologie variera suivant l'élément à protéger (eau, poudre, CO^2…).

B.7.2 EAUX D'EXTINCTION INCENDIE

- Volume prévisible de rétention suivant D9a : **1 800 m3**
- Eaux d'extinction cantonnées à l'intérieur du bâtiment par seuil périphérique de 4,2cm sur la partie basse du projet soit 43507 m² x 4,2 cm ht = 1827 m3.

Nota : Les volumes d'eaux générés par les intempéries ont été calculés pour une pluie décennale. Ils sont évalués à **300m3** (suivant D9a)). Leur rétention sera assurée par stockage dans le réseau EP (223 m3), grâce à une vanne motorisée asservie ou par coupure du relevage. Un complément de 77 m3 sera réalisé en fond de quai soit 15 cm de hauteur en moyenne.

B.8 GESTION DES EAUX

Eaux pluviales

- Réseaux EP de toiture raccordés sur EP public existant.
- Regards avaloirs à grilles sur chaussées et parkings créés et quais.
- Regards de visite.
- Séparateur d'hydrocarbures correctement dimensionné pour l'intégralité des eaux de voirie et de quai. - Relevage pour rejet dans réseaux EP existants

Eaux usées / Eaux vannes

- Branchement sur réseau existant.
- Regards de visite et d'entretien.

AEP

- Raccordement sur le réseau existant

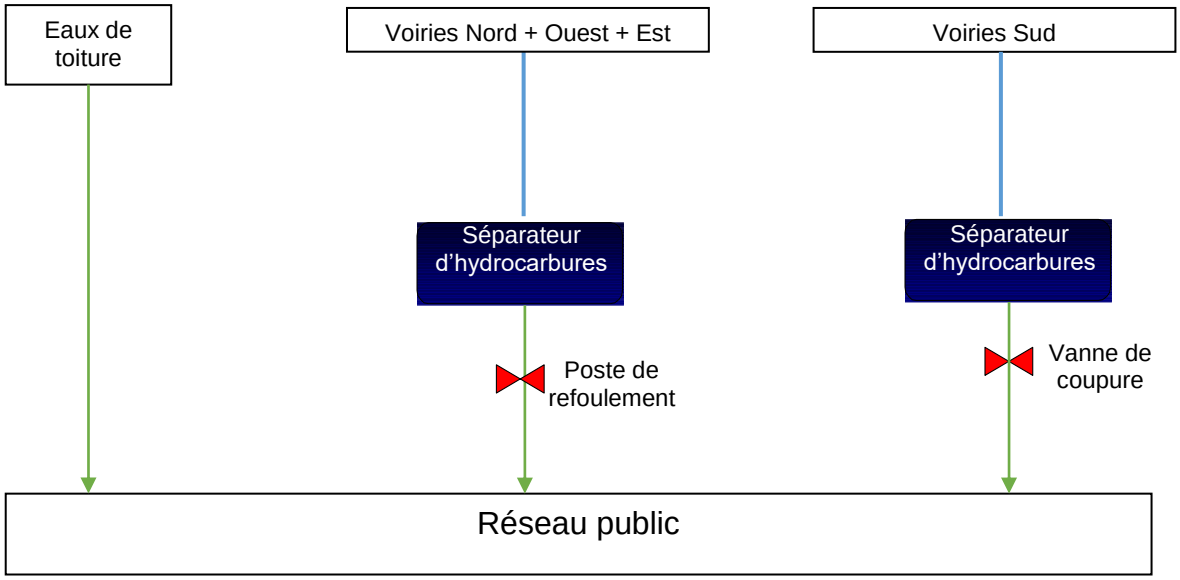

Figure 68 : Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales

B.9 RESEAU GAZ

- Création d'un réseau enterré en façade nord depuis poste de détente sur la RD 943
- Raccordement des aérothermes au sol par réseau en façade avec vanne de coupure

B.10 PARKING / ESPACES VERTS

- Compactage des fonds de forme, traitement du fond de forme si nécessaire. Réalisation des chaussées par un revêtement avec enrobé de finition type voirie légère.
- Bordures normalisées type T2, pour délimitation des revêtements.
- Marquages des places de parking par signalétique et numérotation.

- Création d'une voie d'accès et parking pour véhicules gros porteurs

(13 tonnes à l'essieu) (voie périphérique).

- La profondeur des aires de manœuvre poids lourds est de 35 m au minimum.
- Délimitation des zones traitées en enrobés par des bordures béton T2.
- Délimitation des places, mise à quais camion par séparateurs en béton.
- Marquages au sol des circulations PL, notamment pour matérialiser le rond-point inférieur à l'entrée du site.

Zones de circulation

Enrobés de finition

Couche de matériau granulaire et compactage dynamique ou traitement chaux / ciment du fond de forme et corps de chaussée.

Zones béton / aires de béquillage

Traitement chaux / ciment du fond de forme et corps de chaussée Dallage béton

Allées piétonnes

Aménagement d'allées piétonnes :

Traitement chaux / ciment du fond de forme

Grave naturelle

- Mise en place de terre végétale pour constitution des espaces verts suivant modifications.
- Plantations d'arbres à hautes tiges, en cépées et arbustes selon le règlement de zone et suivant plan (1 arbre pour 100 m² de parking créé, voir Carnet du volet paysager, plan 'Synthèse des interventions et des surfaces' 2-01)

B.11 CLOTURE / PORTAILS

- Clôture existante conservée
- Portail d'entrée et de sortie existant conservé
- Portillon piétons = 1 m x 2 m de haut existant
- Passages dans clôture pour lance incendie

C. MODIFICATIONS DE LA PHASE 1 ACTUELLEMENT ENREGISTREE

L'objet de ce dossier concerne l'ensemble du site et reprend la phase 1 qui fait l'objet d'un arrêté d'enregistrement du 2 octobre 2017. Certains aménagements prévus dans la phase 1 ne seront finalement pas faits en raison notamment de l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 :

- Agrandissement du hall 1
- Suppression du mur REI 120 entre les halls 2/3 d'une part et entre les halls 4/5 d'autre part
- Réduction de l'emprise de la phase 1
- Suppression des locaux de charge
- Modification du mode de chauffage
- Suppression du bloc bureaux à construire
- Modification du principe de mise en rétention du site (D9A) → Gestion globale

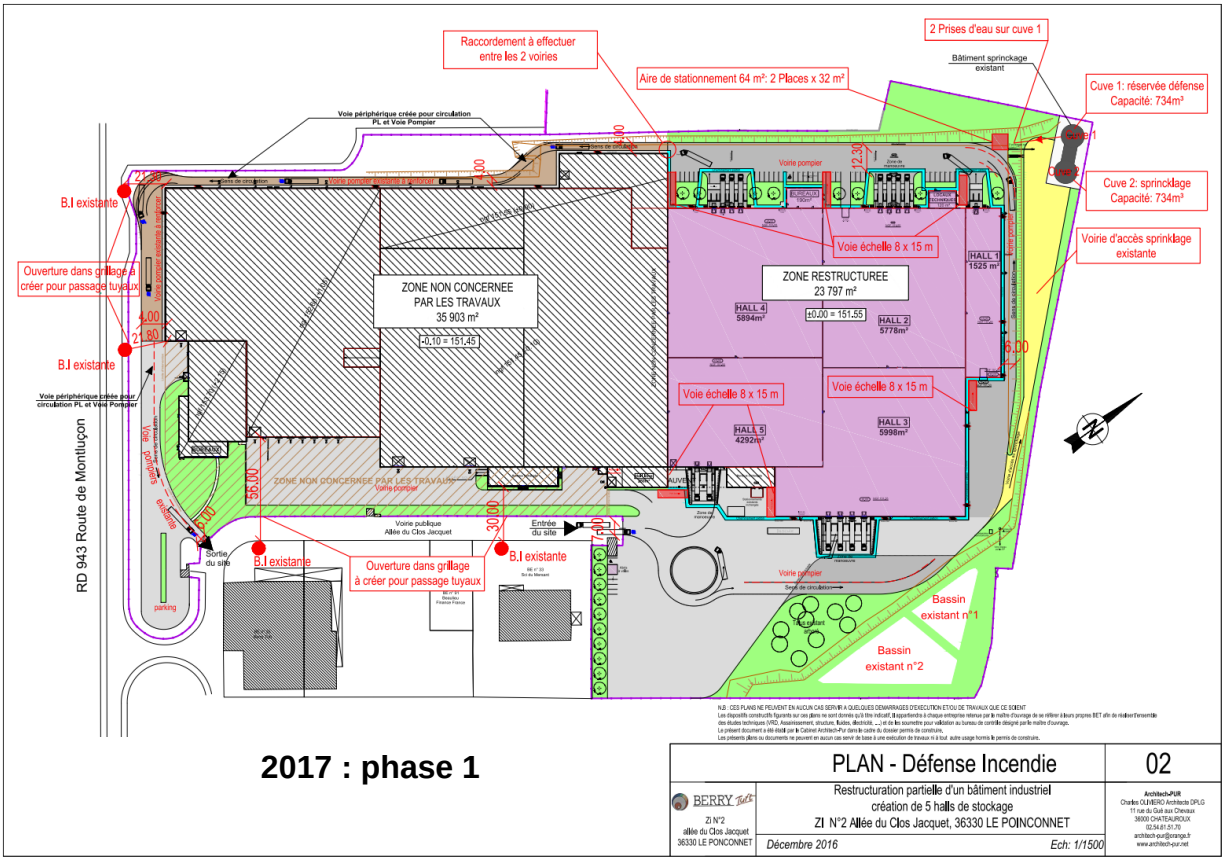

LEGENDE
Démolitions déclarées en **Phase 1**
Démolitions non réalisées
Démolitions de la **Phase 2**
Surface de Plancher **Phase 2**

EVOLUTION DE LA SURFACE DE PLANCHER

	ETAT INITIAL	PHASE 1 PC obtenu n° 36159 16 N0053		PHASE 2 PC objet de la demande			#
		Démolitions		Non démoli en phase 1	Démolitions		
Surface de plancher RdC	64 700 m²	- 5 000 m²	59 700 m²	+ 800 m²	- 2 740 m²	57 760 m²	- 6 940 m²

EVOLUTION DE L'IMPERMEABILISATION DU SITE

Emprise des bâtiments	65 615 m²	60 034 m²	58 840 m²	- 6 775 m²
Voiries / Stationnements	22 662 m²	28 780 m²	30 000 m²	+ 7 338 m²
Total surfaces imperméables	88 277 m²	88 814 m²	88 840 m²	+ 563 m²
Espaces verts	22 505 m²	21 968 m²	53 940 m²	+ 31 435 m²
Terrain	110 782 m²	110 782 m²	142 780 m² (Ajoût des parcelles BE 155, 190 et 191)	+ 31 998 m² BE 155, 190 et 191
Pourcentage d'imperméabilisation	80 %	80 %	38 %	

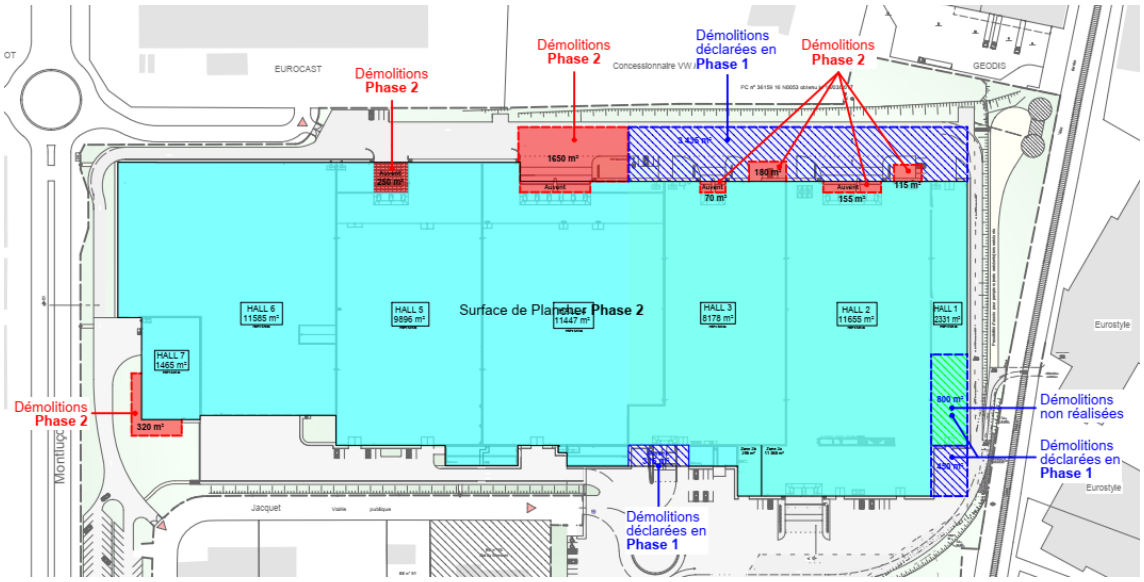

D. MATIERES ET PRODUITS STOCKES

D.1 TYPOLOGIE DES PRODUITS ENTREPOSES

L'entrepôt pourra potentiellement fonctionner 7j/7 et 24h/24 selon les locataires.

L'activité principale au niveau de l'entrepôt sera la suivante :

- ✓ Réception par camion,
- ✓ Déchargement,
- ✓ Stockage en racks ou palettes, (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- ✓ Division des lots,
- ✓ Expédition par camion

Des opérations d'assemblage, préparation de ces produits pourront être réalisées.

La nature exacte des produits stockés n'est pas connue à ce jour. S'agissant d'un entrepôt logistique, les produits pouvant être stockés seront variables et dépendront des marchés obtenus par le ou les locataires de BERRY TUFT SAS. L'objectif est d'assurer une grande polyvalence, en termes de nature des produits pouvant être stockés, à cet entrepôt.

Les produits susceptibles d'être stockés, sur tous les halls seront : (liste non exhaustive)

- les produits combustibles en mélange
- du papier/carton
- du bois
- des matières plastiques
- des produits contenant 50% au moins de matière plastique

A ce jour, les marchés envisagés sont des pièces automobiles. Il n'y aura aucun produit dangereux dans les halls de stockage

Le fonctionnement du site sera assuré par un trafic de 70 camions par jour.

L'effectif dans le bâtiment sera de 200 personnes, 24h/24, 7j/7.

D.2 QUANTITE DE PRODUITS STOCKES

Les produits susceptibles d'être stockés, sur tous les halls sont :

Rubrique de la nomenclature	Quantité de produit susceptible d'être présente
1510	70 000 t
1530	100 000 m^3
1532	100 000 m^3
2662	100 000 m^3
2663	100 000 m^3

Tableau 1 : quantité maximale de produit par rubrique

Le respect des quantités maximums de produits présents sur le site sera assuré par l'utilisation d'une application informatique permettant de connaître à chaque instant les volumes stockés et de signaler tout dépassement.

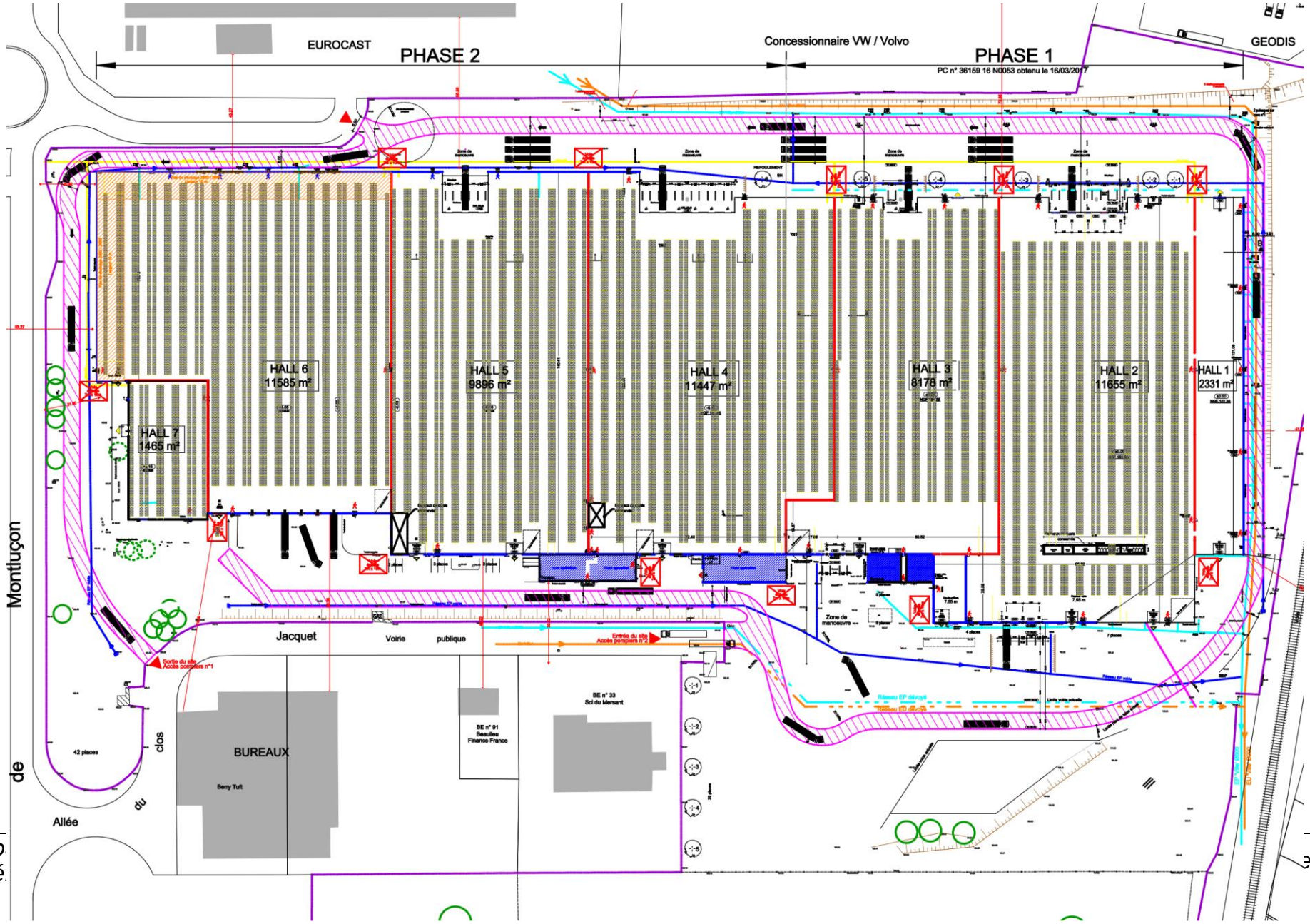
EUROCAST
PHASE 2
Concessionnaire VW / Volvo
PHASE 1
PC n° 36159 16 N0053 obtenu le 16/03/2017
GEODIS
HALL 6
11585 m²
HALL 5
9896 m²
HALL 4
11447 m²
HALL 3
8178 m²
HALL 2
11655 m²
HALL 1
2331 m²
HALL 7
1465 m²
Montluçon
Jacquet
Voirie
publique
BUREAUX
Berry Tuft
BE n° 91
Beaulieu
Finance France
BE n° 33
Scl du Mersant
Allée
du
clos
de
42 places
Zone de manoeuvre

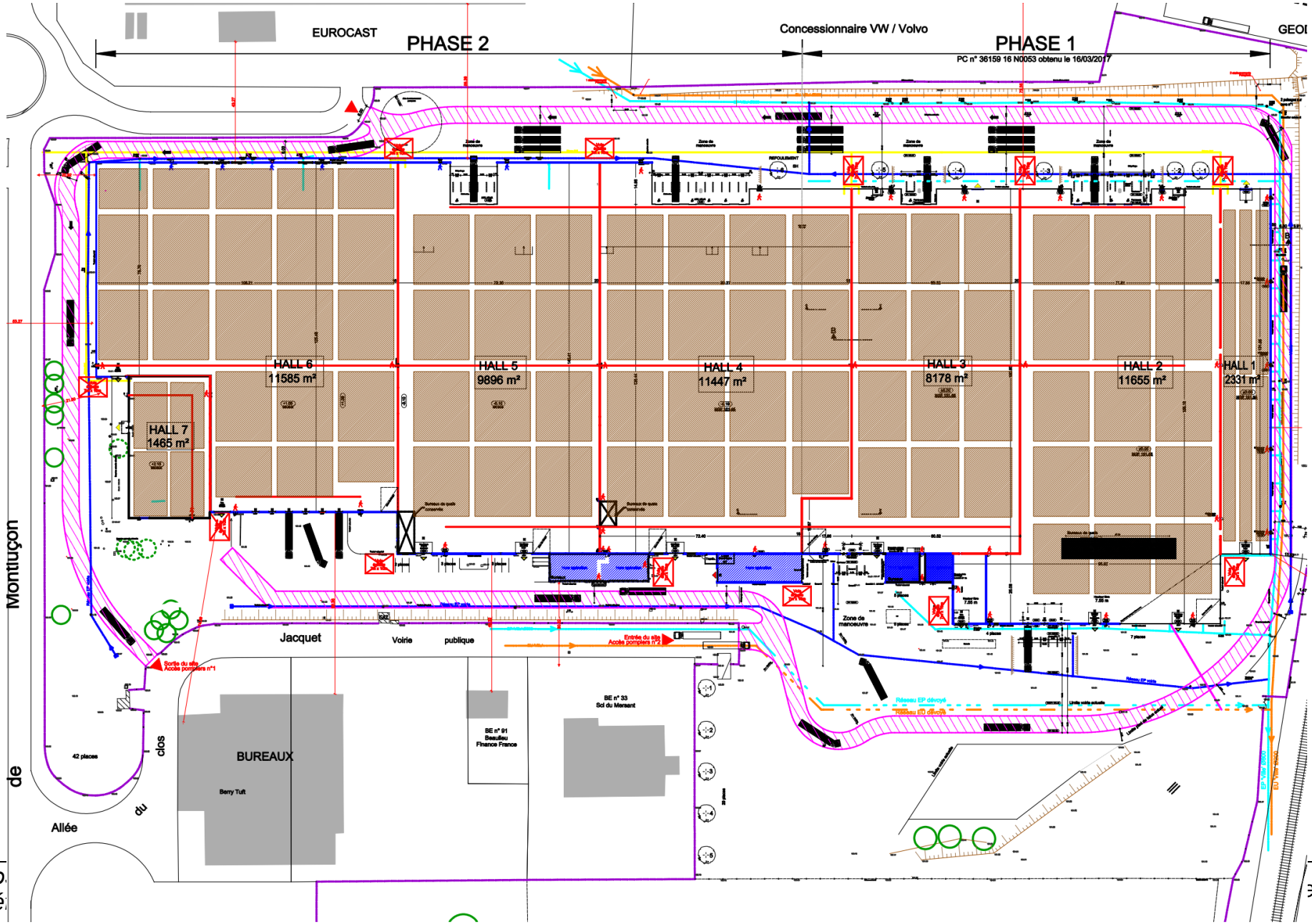
EUROCAST
PHASE 2
Concessionnaire VW / Volvo
PHASE 1
PC n° 36159 16 N0053 obtenu le 16/03/2017
HALL 6
11585 m²
HALL 5
9896 m²
HALL 4
11447 m²
HALL 3
8178 m²
HALL 2
11655 m²
HALL 1
2331 m²
HALL 7
1465 m²
Jacquet
Voirie
publique
BUREAUX
Berry Tuft
BE n° 91
Beaulieu
Finance France
BE n° 33
Scl du Mersant
Zone de manoeuvre
42 places
Allée
du
clos
de
Montluçon

	Dimensions cellule	Longueur préparation	Dimensions palettes L x l x H (en m)	Rack double	Rack simple	Largeur des allées	Hauteur maximum de stockage	Allée façade opposée aux quais	Rubriques ICPE	Nombre palettes	Volume
Hall 1 (masse)	131,06 m x 17,85 m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	Masse : 6 ilôts de 4 m x 59 m		2 m	6 m (4 niveaux)	4 m	1510 / 1530 / 1532 / 2662 / 2663	3 933	5664 m3
Hall 2 (rack)	156,16 m x 71,81 m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	11 l : 2,5 m L : 136 m	2 l : 1,3 m L : 136 m	3,3 m	7 m (4 niveaux)	10		13 989	20143 m3
Hall 2 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	15 ilots de 20 m x 25 m		2 m	6 m (4 niveaux)	10 m		20 833	30000 m3
Hall 3 (rack)	130,93 m x 60,32 m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	9 l : 2,5 m L : 115 m	2 l : 1,3 m L : 115m	3,3 m	7 m (4 niveaux)	4 m		9 857	14194 m3
Hall 3 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	12 ilots : 17 m x 25 m		2 m	5 m (4 niveaux)	10 m		14 167	20400 m3
Hall 4 (rack)	140,42 m x 90,27m - angle 19,67 m * 17,86 m	4 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	14 l : 2,5 m L : 132 m	2 l : 1,25 m L : 132 m	3,3 m	5 m (3 niveaux)	4 m		12 729	18329 m3
Hall 4 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	16 ilots de 20 m x 25 m		2 m	4,5 m (3 niveaux)	10 m		16 667	24000 m3
Hall 5 (rack)	140,41 m x 72,30m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	11 l : 2,5 m L : 132 m	2 l : 1,25 m L : 132 m	3,3 m	7 m (4 niveaux)	4 m		13 577	19551 m3
Hall 5 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	12 ilots de 20 m x 25 m		2 m	5 m (4 niveaux)	10 m		12 500	18000 m3
Hall 6 (rack)	125,45 m x 108,21 m - angle 48,75 m x 41 m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	17 l : 2,5 m L : 111 m	2 l : 1,25 m L : 111 m	3,3 m	7 m (4 niveaux)	4 m		17 126	24661 m3
Hall 6 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	20 ilots de 19 m x 26 m		2 m	6 m (4 niveaux)	2 m		27 444	39520 m3
Hall 7 (rack)	50,8 m x 29 m	10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	4 l : 2,5 m L : 49 m	2 l : 1,25 m L : 49 m	3,3 m	3 m (2 niveaux)	4 m		3 780	5443 m3
Hall 7 (masse)		10 m	1,2 m x 0,8 m x 1,5 m	4 ilots de 22 m x 11 m		2 m	3 m (2 niveaux)	2 m		1 344	1936 m3
									RACK	**71 057**	**102321 m3**
									MASSE	**96 889**	**139520 m3**

D.3 CONDITIONS DE STOCKAGE

Une distance minimale nécessaire au bon fonctionnement du système d'extinction automatique d'incendie, sera maintenue entre les stockages et la base de la toiture ou tout système de chauffage et d'éclairage.

☞ *Stockage de masse*

Les matières pourront être stockées en masse formant des îlots limités de la façon suivante :

1° Surface maximale des îlots au sol : 500 m² ;

2° Hauteur maximale de stockage : 8 mètres maximum ;

3° Largeurs des allées entre îlots : 2 mètres minimum.

☞ *Stockage en racks*

Le stockage s'effectuera en racks selon les modalités spécifiés dans le tableau précédent.

Le hall 1 ne pourra recevoir que du stockage en masse compte tenu de sa géométrie.

Hall 6 : une distance libre de tout stockage de **produits combustibles en racks** sera maintenue en façade Ouest et Sud afin de maintenir les flux thermiques dans l'enceinte du site.

D.4 STOCKAGES EXTERIEURS
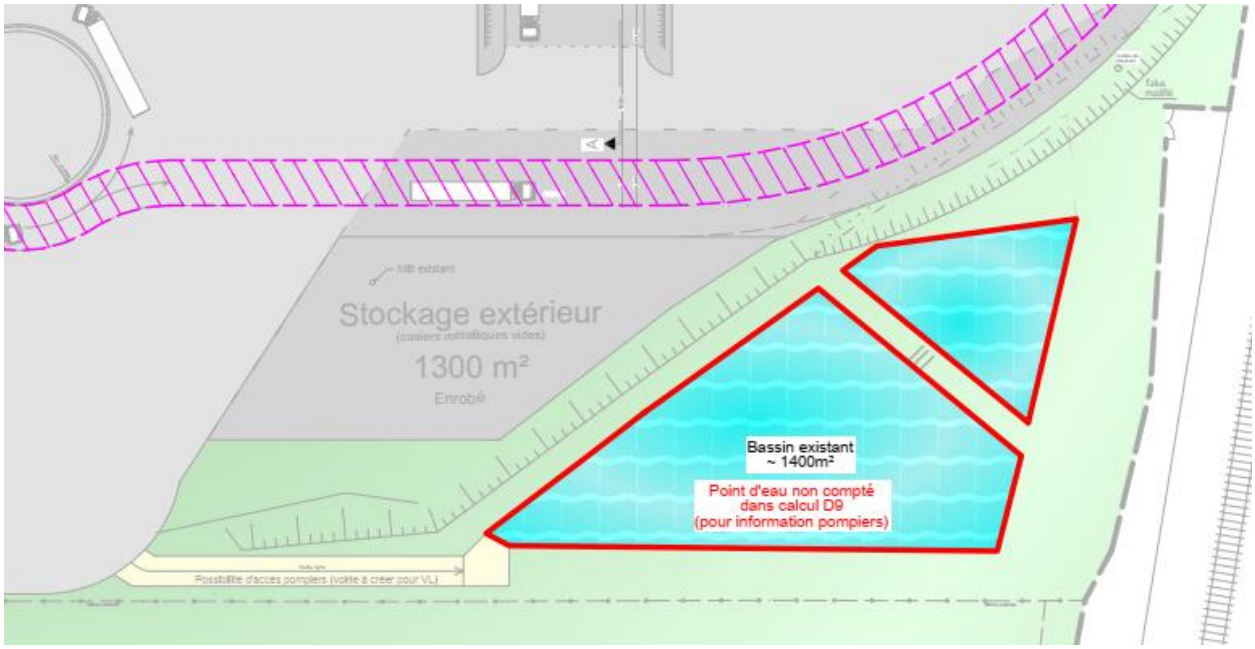
Une zone de 1300 m² sera aménagée pour l'entreposage de produits non combustibles.